

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 35

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi trois septembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

OBJET

Affaire n°2019-109

**EVOLUTION DES PERIMETRES
DES MONUMENTS HISTORIQUES**

**AVIS DEFINITIF DE LA COMMUNE
SUR LE PERIMETRE DELIMITE
DES ABORDS**

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Mikaëla Latra, M. Jimmy Grondin, M. Hary Auber, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 26 août 2019 et affichée le 27 août 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 7 0 SEPT 2019

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Faustin Galaor (par M. Jean Bernard Gaillac), M. Ludovic Latra (par M. Brandon Incana), Mme Karine Mounien (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Bibi-Fatima Anli (M. Jean-Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec), M. Romuald Tanguy (Mme Danila Bègue), Mme Sabine Le Toullec (par Mme Firose Gador), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber (17h02).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....
.....



LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n°2019-109

**EVOLUTION DES PERIMETRES DES MONUMENTS HISTORIQUES
AVIS DEFINITIF DE LA COMMUNE SUR LE PERIMETRE DELIMITE DES
ABORDS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L.621-30 et L.621-31,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.132-2,

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (Loi dite SRU),

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP),

Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 3017 à n°3020 en date du 14 mars 2014 portant inscription des villas des ingénieurs au titre des monuments historiques,

Vu le courrier de la Direction des Affaires Culturelles Océan Indien en date du 06 décembre 2017 proposant de créer un Périmètre Délimité des Abords en lieu et place du périmètre de protection actuel de 500 mètres autour des maisons dites des Ingénieurs,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018-59 du 03 mai 2018 donnant un avis favorable sur le projet Périmètre Délimité des Abords et mise en enquête publique,

Vu l'enquête publique unique relative au projet de Plan local d'Urbanisme et de Périmètre Délimité des Abords qui s'est déroulée du 18 juin 2018 au 25 juillet 2018,

Vu le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur sur le projet de Périmètre Délimité des Abords,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018-143 en date du 02 octobre 2018 approuvant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Port,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales » et « Aménagement – Travaux – Environnement » du 20 août 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du 3 septembre 2019 relatif à l'avis définitif de la commune sur le périmètre délimité des abords pour l'évolution des périmètres des monuments historiques,

Vu le courrier de la Direction des Affaires Culturelles Océan Indien en date du 21 novembre 2018 suggérant de poursuivre la procédure de création du Périmètre Délimité des Abords en conservant le périmètre tel qu'annexé au dossier d'enquête publique unique relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme et de Périmètre Délimité des Abords, et ce, conformément à la notice de présentation et au document graphique annexés à la présente délibération,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec et 2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de la décision de la Direction des Affaires Culturelles Océan Indien de poursuivre la procédure de création du Périmètre Délimité des Abords,

Article 2 : de donner un avis favorable à la création d'un Périmètre Délimité des Abords en substitution du périmètre de protection autour des villas des ingénieurs en conservant le périmètre tel qu'annexé au dossier d'enquête publique unique relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme et de Périmètre Délimité des Abords, et ce, conformément à la notice de présentation et au document graphique annexés à la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Envoyé en préfecture le 25/09/2019

Reçu en préfecture le 25/09/2019

Affiché le 25/09/2019



ID : 974-219740073-20190903-DL_030919_109-DE